

Délibération n° 2018-277

OBJET : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	55
Présents et représentés	:	67
Votants	:	67

Le mercredi 28 novembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 novembre 2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas

Délibération n° 2018-277

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICHARDEAU

Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Délibération n° 2018-277

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
 M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Jean HAVEL

Objet : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n°2018-49 du Conseil communautaire du 28 mars 2018 portant adoption du Budget primitif 2018 – Budget annexe aménagement ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les frais d'acquisition, de portage et de viabilisation du projet de Data Center sur Courtaboeuf 10 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de porter au Budget annexe Aménagement de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Délibération n° 2018-277

FONCTIONNEMENT				
Chapitre		BP	DM	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 244 802,00	0,00	8 244 802,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,05	0,05
66	Charges financières	41 060,00	0,00	41 060,00
67	Charges exceptionnelles	1 470 914,42	-1 216 200,05	254 714,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	-4 760 000,00	3 452 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	23 800,00	23 800,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 223,58	0,00	43 223,58
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 012 000,00	-5 952 400,00	12 059 600,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 800 000,00	-6 000 000,00	3 800 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	23 800,00	8 235 800,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	23 800,00	23 800,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 012 000,00	-5 952 400,00	12 059 600,00

INVESTISSEMENT				
Chapitre		BP	DM	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	1 427 510,15	0,00	1 427 510,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	0,00	8 212 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 639 510,15	0,00	9 639 510,15
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	4 760 000,00	4 760 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	-4 760 000,00	3 452 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	1 427 510,15	0,00	1 427 510,15
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 639 510,15	0,00	9 639 510,15

Fait et délibéré le mercredi 28 novembre 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2018-277

ADOPTÉE par (62 VOIX)

62 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Sonia DAHOU, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

5 ABST. : Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20181128-lmc125160-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/12/18

- Affichée / Publiée le 5 décembre 2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.